

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 29 juin 2026	N° 2026-014

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, le conseil d'administration de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 16 juin 2026, s'est rassemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jérôme PESCINA, Président du conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Monsieur Jérôme PESCINA, Monsieur Christian BAGATE, Madame Maïté CAZAUX,
Madame Catherine FABRE, Madame Juliette PEREZ, Madame Anne LEPINE,
Madame Zeineb LOUNICI, Monsieur Jean-Claude RONDET, Monsieur Serge TOURNERIE,
Monsieur Jean-Marie TROUCHE.

Excusés :

Monsieur Michel POIGNONEC ayant donné procuration à Monsieur Jérôme PESCINA

Étaient absents :

LA SEANCE EST OUVERTE A 10h30



REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Conseil d'Administration du 29 juin 2026

N° 2026-014

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE FRANCE EAU PUBLIQUE

Monsieur Jérôme PESCINA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Cette délibération vous propose de désigner au sein du conseil d'administration un membre représentant de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole auprès de France Eau Public.

Créé en 2012 au sein de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, la FNCCR, France Eau Publique est un réseau réunissant des opérateurs publics (régies et sociétés publiques locales) et des collectivités organisatrices de services d'eau et d'assainissement en gestion publique. Il vise à favoriser la mise en relation et les échanges directs entre acteurs publics de l'eau.

A ce jour, il est composé de 147 membres répartis sur tout le territoire, représentant 17,5 millions d'habitants desservis en eau potable, 12,7 millions en assainissement et environ 12 000 salariés.

Le réseau a pour vocation de fédérer ses membres autour de valeurs communes : transparence, solidarité, proximité, performance et innovation au service de l'intérêt général.

Le rôle principal de France Eau Publique est de promouvoir la gestion publique de l'eau, d'encourager le partage d'expériences et de renforcer la coopération entre ses membres.

En matière de représentation, France Eau Publique porte la voix des opérateurs publics de l'eau dans de nombreuses instances nationales et internationales.

Toute personne morale membre de France Eau publique doit être représentée auprès de l'association par un élu titulaire d'un mandat régi par le Code électoral ou par le CGCT.

Il convient de désigner un représentant titulaire au sein de France Eau Publique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 2020-552 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole

VU les statuts de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole et notamment son article 5,

VU la délibération d'adhésion à France Eau Publique n° 2021-06 en date du 1^{er} mars 2021 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Que l'adhésion à France Eau Public constitue pour la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole un levier essentiel, lui permettant de renforcer son expertise, de sécuriser l'action publique par l'accès à une expertise mutualisée et à des retours d'expérience et de s'inscrire dans un réseau national de référence au service de la performance du service public de l'eau,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET DECIDE :

Article 1 : de désigner Monsieur Jérôme PESCINA en tant que représentant(e) titulaire de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association France Eau Publique,

Article 2 : d'autoriser le Directeur général de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat des votes :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré le 29 juin 2026.

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE :	Le Président, 
	Monsieur Jérôme PESCINA